

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAGORCE
SEANCE DU 03 MARS 2025 à 20h30**

Présents : M. Bernard CHEVILLIAT, Mme Marie-Laure GONTRAND, MM. Hervé OZIL, Patrick ASTIER.
Mmes Sylvie CANTA, Hélène BERTRAND, Michelle FROMONT, Laurence HOTTE, MM. Denis ROUME, Nordine BOUZRAA, Cyrille PONSOT, Gwenaël CHAZOT, David ALBRAND.

Absents : Mme Marianne PAILLERON qui donne procuration à M. Hervé OZIL.
Mme Sidonie JABBOUR qui donne procuration à Mme Laurence HOTTE.

Mme Laurence HOTTE est élue secrétaire de séance.

DE_2025_28 : CONVENTION PÉRISCOLAIRE 2024/2025

Une convention entre la Commune et l'Intercommunalité est à signer pour l'année scolaire 2024/2025, qui concerne l'accompagnement à la scolarité (aide aux devoirs) le mardi et le jeudi de 16h30 à 18h30.

Le coût est assumé en intégralité par l'Intercommunalité.

La convention concerne la période du 02/09/2024 au 06/07/2026.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention susmentionnée.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

M. Bernard CHEVILLIAT,
Maire de LAGORCE



Envoyé en préfecture le 24/03/2025

Reçu en préfecture le 24/03/2025

Publié le

ID : 007-210701264-20250303-DE_2025_28-DE

